

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 à 19 heures

Date de convocation : 06/07/2020	Membres en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19
----------------------------------	---

Ordre du jour :

Election des délégués et suppléants du conseil municipal pour l'élection des sénateurs

Présents : ALAUX Jo, ANE Bernard, BEYRIA Christine, BOUCHARD Stéphane, BOUTINES Michaël, BUSQUET Vanessa, CAILLE Marie-Thérèse, COT Jean-Pierre, DAUBRIAC Eric, GOMEZ Corinne, HAENER Roger, PIMOUNET Cédric, RUIZ- TAUSTE Martine, SURAN Corinne, VEGA Marie-Chantal.

Absents/Excusés : MM Jean-Pierre DESPAX, Pierre GUICHERD, Joël PELLIS, Mme Isabelle PATRIARCA

Pouvoirs : M. Jean-Pierre DESPAX à Michaël BOUTINES
M. Pierre GUICHERD à M. Roger HAENER
Mme Isabelle PATRIARCA à M. Jean-Pierre COT
M. Joël PELLIS à Mme Christine BEYRIA

Christine BEYRIA est nommée secrétaire de séance.

Election des délégués et suppléants du conseil municipal pour l'élection des sénateurs

Le décret du 29 juin 2020 porte convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020.

L'arrêté préfectoral du 01 juillet 2020 fixe par commune le mode de scrutin et le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales.

Pour le conseil municipal de Lombez, il convient de procéder à l'élection de 5 délégués titulaires et de 3 suppléants qui seront appelés à remplacer les délégués lors de l'élection des sénateurs en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal de ces délégués ;

Selon les articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, suivant le système de représentation proportionnelle avec la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent être incomplètes. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Un bureau de vote doit être constitué, il est composé de 2 membres : le conseiller municipal le plus âgé et celui le plus jeune présent à l'ouverture du scrutin. Il s'agit donc respectivement de Marie-Thérèse CAILLE et de Michaël BOUTINES.

Il est fait appel à candidature, deux listes se présentent :

- **Liste de la majorité municipale :** Madame BEYRIA Christine
« Avec vous un avenir dynamique et durable »
Monsieur HAENER Roger
Madame VEGA Marie-Chantal
Monsieur GUICHERD Pierre
Madame BUSQUET Vanessa
Monsieur ANE Bernard
Madame GOMEZ Corinne
Monsieur PIMOUNET Cédric

- **Liste de M. BOUTINES :** Monsieur BOUTINES Michaël
« Une autre vision pour Lombez »
Madame SURAN Corinne

Il est procédé au vote.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Tour de scrutin	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	Bulletins nuls et contestés Bulletins blancs	Exprimés	Listes	Suffrages	Délégués élus	Suppléants élus
1	19	0	19	Liste de la majorité municipale	16	5	3
				Liste de M. BOUTINES	3	0	0

Sont donc proclamés délégués et suppléants :

Délégués : Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Pierre GUICHERD, Vanessa BUSQUET.

Suppléants : Bernard ANE, Corinne GOMEZ, Cédric PIMOUNET.

Séance levée à 19 heures 30.